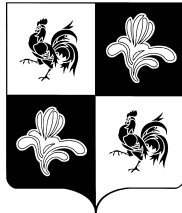


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



31 octobre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

PROGRAMME JUSTIFICATIF

**de l'ajustement du budget général des recettes et des dépenses
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2013**

LE CALCUL DE SOLDE DE FINANCEMENT

		Initial 2013	Ajustement 2013
Décret	Recettes	383.637.000 €	384.318.000 €
	Dépenses	386.882.080 €	387.442.000 €
	Solde brut	- 3.245.080 €	- 3.124.000 €
	Codes 8	1.060.000 €	0 €
	Codes 9	797.000 €	797.000 €
	Solde SEC	- 1.388.080 €	- 2.327.000 €
Règlement	Recettes	14.230.000 €	14.221.000 €
	Dépenses	17.486.000 €	17.089.000 €
	Solde brut	- 3.256.000 €	- 2.868.000 €
Totaux	Recettes	397.867.000 €	398.539.000 €
	Dépenses	404.368.080 €	404.531.000 €
	Solde	- 6.501.080 €	- 5.992.000 €
	Amortissements	797.000 €	797.000 €
	Solde des institutions consolidées	648.000 €	215.000 €
	Operations	5.056.080 €	4.980.000 €
	Solde SEC	0 €	0 €

Le solde des institutions consolidées se détaillent comme suit :

Solde institutions consolidées ajustement 2013

IBFFP	1.648.000
PHARE	1.419.000
SGS bâtiments	- 2.852.000
Total	215.000

Un correctif du code économique de la dépense inscrite au titre du Plan Magellan est réalisé; il n'y a plus de dépenses qualifiées de codes 8 lors de cet ajustement.

LES RECETTES AJUSTÉES DE L'ANNÉE 2013 (RÈGLEMENT ET DÉCRET)

I. TABLEAU

Articles	Désignation des produits	Initial 2013	Ajustement ±	Ajusté 2013
	TITRE I – Recettes courantes			
06.02	Recettes diverses	421,00	0,00	421,00
06.03	Recettes du Complexe sportif	421,00	0,00	421,00
06.04	Remboursement de traitements	100,00	0,00	100,00
06.05	Remboursement solde des comptes extraordinaires	500,00	- 200,00	300,00
06.07	Recettes propres à l'IPHOV	50,00	0,00	50,00
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	786,00	164,00	950,00
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment « Etoile Polaire »	42,00	10,00	52,00
29.02	Intérêts financiers	200,00	- 100,00	100,00
46.50	Recettes liées à l'enseignement	3.690,00	0,00	3.690,00
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (article 7, §§ 1 ^{er} à 6 du décret II de la Communauté française du 19 juillet 1993 et du décret III du 22/7/1993 de l'Assemblée de la Commission Communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	100.253,00	- 1.387,00	98.866,00
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.891,00	- 16,00	1.875,00
49.24	Dotation Relations internationales	310,00	0,00	310,00
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française	319,00	- 95,00	224,00
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.390,00	- 69,00	1.321,00
49.27	Dotation Non Marchand Communauté française	850,00	0,00	850,00
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projet européens	0,00	0,00	0,00
49.29	Dotation complémentaire de la Communauté française	0,00	0,00	0,00
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (article 86 de la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	182.630,00	0,00	182.630,00
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	34.571,00	0,00	34.571,00
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	10.136,00	0,00	10.136,00
49.36	Dotation Non Marchand Région wallonne	150,00	0,00	150,00
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	44.739,00	- 477,00	44.262,00
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur »	0,00	0,00	0,00
89.13	Remboursement Dotation SGS Bâtiments	0,00	2.851,00	2.851,00
89.51	Remboursement du préfinancement « Fonds Social Européen » pour SFPME	188,00	0,00	188,00
	Total recettes courantes	383.637,00	681,00	384.318,00
	TITRE II – Recettes de capital			
	PM			
	TOTAL DES RECETTES	383.637,00	681,00	384.318,00

Articles	Désignation des produits	Init 2013	Ajust ±	Ajusté 2013
	TITRE I – Recettes courantes			
06.01	Recettes diverses	160,00	0,00	160,00
06.06	Recettes du Service de prêt de matériel	60,00	– 10,00	50,00
29.01	Intérêts financiers	0,00	0,00	0,00
49.21	Dotations de la Communauté française (article 82, § 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	10.101,00	0,00	10.101,00
49.31	Dotations spéciales destinées au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.909,00	0,00	3.909,00
89.17	Remboursement Dotation SGS Bâtiments	0,00	1,00	1,00
	Total recettes courantes	14.230,00	– 9,00	14.221,00
	Titre II – Recettes de capital			
	P.m.	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	14.230,00	– 9,00	14.221,00

II. COMMENTAIRES

Les recettes globales (décret et règlement) ajustées de 2013 se chiffrent à 398.539.000 €, ce qui représente une augmentation de 672.000 € (soit 0,17 %) par rapport au montant inscrit au budget initial 2013 (397.867.000 €).

Il convient de signaler qu'une recette totale 2,852 millions d'€ est neutre pour le calcul du solde de financement : cette recette est en effet neutralisée par un solde négatif du SGS bâtiments du même montant, comptabilisé au sein du Solde des institutions consolidées. Ce montant correspond au solde budgétaire inutilisé du SGS pour 2012, qui est remboursé à la Cocof. A l'exception de cette recette technique, les recettes marquent une diminution de 2,180 millions d'€ au total entre l'initial et l'ajustement 2013.

La tendance générale d'évolution des recettes est négative du fait de l'inflation moins forte que prévu lors de la confection initiale du Budget 2013.

Les ajustements des recettes sont commentés ci-après.

– Le budget décrétal

– *Dotations spéciales de la Fédération Wallonie Bruxelles*

Pour l'ajustement 2013, la dotation spéciale de la Fédération Wallonie Bruxelles a été établie en tenant compte des paramètres suivants :

- Taux d'inflation 2012 : 2,84 %
- Taux d'inflation 2013 : 1,00 %
- Clé de répartition (RW – COCOF) : 77 % – 23 %
- Pourcentage d'application : 95 %
- Indice barémique de la fonction publique bruxelloise en 2012 : 2 %
- Indice barémique de la fonction publique bruxelloise en 2013 : 2 %
- Clé pour l'emprunt de soudure (RW – COCOF) : 75 % – 25 %

- Coefficient dont il est question à l'article 7, § 6bis, du décret III du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la CF à la RW et la COCOF (compris entre 1 et 1,5) : 1,0

Le résultat obtenu s'élève à 98.865.600 € (arrondi à 98.866.000 €), soit un mali par rapport à l'initial 2013 de 1.387.000 €

- *Dotation Fédération Wallonie Bruxelles – Personnel transféré*

Le montant inscrit au budget des voies et moyens de la Commission communautaire française est le même que celui inscrit au budget 2013 ajusté des dépenses de la Fédération Wallonie Bruxelles, à savoir 1.874.700 € – arrondi à 1.875.000 €, soit un mali de 16.000 € par rapport à l'initial 2013. Les coefficients utilisés pour le calcul de cette dotation sont les mêmes que pour la dotation spéciale de la Fédération Wallonie Bruxelles.

- *Décompte de la dotation spéciale de la Fédération Wallonie Bruxelles*

Ce décompte représente le différentiel des montants de la dotation 2013 en appliquant les indices d'inflation prévue et réelle de 2013, soit la différence entre le montant obtenu avec un taux d'inflation de 1,8 (estimée pour l'initial) et de 1,0 (chiffre estimé à l'ajustement 2013) sur le total de la dotation 2013. Le calcul montre un résultat de mali de 95.000 €. A ce montant s'applique un taux d'intérêt qui est estimé par la Direction de la Dette à la Fédération Wallonie Bruxelles. Le montant total pour cette recette est de 224.000 €

- *Dotation non-marchand de la Fédération Wallonie Bruxelles*

Depuis 2010, la Fédération Wallonie Bruxelles octroie à la COCOF un montant annuel de 850.000 € dans le cadre d'une concertation entre entités visant à harmoniser les statuts des travailleurs du secteur non-marchand, concrétisée dans l'accord non-marchand 2010-2012.

- *Dotation Relations internationales (CGRI)*

Le montant de 310.000 € correspond au montant prévu dans le Décret II.

- *Intérêts financiers*

Cette ligne de recettes est adaptée en 2013 (diminution de 100.000 €), suite à la faiblesse des taux d'intérêts sur les marchés financiers et au volume limité de la trésorerie de la Cocof disponible pour des placements.

- *Dotation spéciale à charge du budget fédéral*

Les accords du Lombard précisent qu'un montant de 24.789.000 € – adapté à l'indice des prix et à la croissance – est inscrit à partir de 2002 au profit de la COCOF et de la VGC. A ce montant s'ajoute depuis 2012 les tranches du juste financement découlant de la VI Réforme de l'Etat pour 10.000.000 € chaque année (dont 80 % sont destinés à la COCOF).

Les indices ont évolué de la manière suivante en 2013 :

- Inflation à l'initial : 1,8 %
- Inflation à l'ajustement : 1,2 % (budget économique du 6 septembre 2013)
- Croissance : 0,7 % à l'initial
- Croissance à l'ajustement : – 0,1 % (budget économique du 6 septembre 2013)

Le montant de 44.739.000 € était inscrit à l'initial.

L'évolution des paramètres implique une diminution de 477.000 € de la dotation, la ramenant à 44.262.000 € pour l'ajustement 2013.

– *Recettes Loterie Nationale*

Depuis 2002, les Communautés gèrent elles-mêmes les bénéfices de la Loterie Nationale qui leur sont affectés. La Fédération Wallonie Bruxelles est chargée de rétrocéder leurs parts à la Région wallonne et à la COCOF; cette dernière a droit à 5,66 % du montant perçu par la Fédération Wallonie Bruxelles. Le montant qui a été perçu en 2013 est de 1.321.000 €

– *Remboursement dépenses de personnel du Centre Etoile Polaire*

Concerne les remboursements des salaires des agents de l'Etoile Polaire ainsi que leurs chèques repas, les frais de déplacement et les abonnements STIB, soit 164.000 € de plus que prévu lors de l'initial 2013.

– *Loyers et charges locatives du Centre Etoile Polaire*

Concerne la charge locative du bâtiment « Etoile Polaire »; est ajusté de 10.000 € à la hausse, soit 52.000 € inscrits au budget ajusté.

– *Remboursement du solde des comptes extraordinaires*

Concerne le remboursement de l'excédent perçu par rapport aux avances des comptes extraordinaires (par exemple sur les sites extérieurs : Internat du Ceria par exemple). Les remboursements de fonctionnement et les remboursements de patrimoine sont différenciés d'un point de vue comptable. Afin de se conformer à la réalité, ce montant est diminué de 200.000 €

– *Recettes liées à l'enseignement*

Le montant inscrit à l'initial 2013 est de 3.690.000 €. Ce montant correspond, pour l'ensemble des établissements d'enseignement de la Commission communautaire française, aux subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles (à l'exclusion des subventions-traitements) et aux recettes propres des établissements (la bibliothèque du Ceria, les recettes des écoles, de l'internat du Ceria, ...). Il est inchangé.

– *Remboursement dépenses SGS bâtiments*

Une recette de 2.851.000 € est inscrite au titre de remboursement de dotation 2012 du SGS Bâtiments (Décret). Cette recette est neutralisée par l'inscription d'un solde négatif du même montant dans le solde des institutions consolidées. La dépense est inscrite dans le budget du SGS bâtiment à l'A.B. 6.21.08.01.

– **Le budget réglementaire**

– *Remboursement dépenses SGS bâtiments*

Une recette de 1.000 € est inscrite au titre de remboursement de dotation 2010 du SGS Bâtiments (Règlement). Cette recette est neutralisée par l'inscription d'un solde négatif du même montant dans le solde des institutions consolidées. La dépense est inscrite dans le budget du SGS bâtiment à l'A.B. 6.10.08.01.

– *Recettes du Service de prêt de matériel*

Cette recette est diminuée de 10.000 € suite à diminution des droits constatés pour celle-ci.

DIVISION 10 – ADMINISTRATION

PROGRAMME 0 – SUBSISTANCE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 10 – Administration									
Prog. 0 : Rémunération									
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	cnd	2.692	0	- 142	2.550
Rémunération du personnel contractuel	10	0	0	11.04	cnd	311	0	-11	300
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	cnd	115	0	0	115
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC	10	0	0	11.06	cnd	1.451	0	- 5	1.446
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	11.30	cnd	79	0	- 19	60
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	cnd	4	0	0	4
frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	cnd	68	0	- 3	65
Frais de formation du personnel	10	0	0	12.03	cnd	16	0	0	16
Fais liés à l'informatisation de l'administration	10	0	0	12.04	cnd	12	- 11	0	1
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	cnd	313	0	-13	300
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	cnd	212	0	0	212
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	cnd	20	0	- 2	18
Dotation au Service Social	10	0	0	33.01	cnd	93	0	0	93
Dépenses patrimoniales	10	0	0	74.01	cnd	9	0	0	9
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	cnd	5	11	0	16
Totaux pour le programme 0					cnd	5.400	0	- 195	5.205
Totaux pour la division organique 10					cnd	5.400	0	- 195	5.205

Commentaires par allocation de base

A.B. 11.03 – Rémunération du personnel statutaire

Crédit proposé : 2.550.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.04 – Rémunération du personnel contractuel

Crédit proposé : 300 000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.06 – Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC

Crédit proposé : 1.446.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 11.30 – Pensions pour cause d'inaptitude

Crédit proposé : 60.000 €

Le crédit a été ajusté pour correspondre à la réalité des besoins.

A.B. 12.02 – Frais de gestion du personnel

Crédit proposé : 65.000 €

Le crédit a été ajusté pour correspondre à la réalité des besoins.

A.B. 12.04 – Frais liés à l'informatisation de l'administration

Crédit proposé : 1.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés. Un montant a été transféré vers l'A.B. 74.02 en raison d'achats de licences supplémentaires.

A.B. 12.11 – Frais de fonctionnement

Crédit proposé : 300.000 €

Le crédit a été ajusté pour correspondre à la réalité des besoins.

A.B. 12.13 – Frais de location simple

Crédit proposé : 18.000 €

Le crédit a été ajusté pour correspondre à la réalité des besoins.

A.B. 74.02 – Achat de matériel informatique et bureautique

Crédit proposé : 16.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés. Un montant de 11.000 € a été transféré depuis l'A.B. 12.04 en raison d'achats de licences supplémentaires.

DIVISION 11 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1 – CULTURE

ACTIVITÉ 1 – POLITIQUE CULTURELLE EN GÉNÉRAL

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 1 : Culture									
Act. 1 : Support de la politique culturelle en général									
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	12.02	cnd	38	0	0	38
Dépenses de toute nature pour l'organisation ou la coordination du plan culturel prévu dans l'accord de majorité de la Cocof 2009-2014	11	1	1	12.03	cnd	0	50	0	50
Subventions aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	cnd	379	90	0	469
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	cnd	116	0	0	116
Subvention à l'ASBL CFC Editions	11	1	1	33.04	cnd	253	0	0	253
Support de la politique culturelle en général – Subvention à l'ASBL « Promouvoir les cultures à Molenbeek – PCM ASBL (Métropole Culture Wallonie-Bruxelles 2014)	11	1	1	33.05	cnd	100	0	0	100
Support de la politique culturelle en général – Subvention dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel	11	1	1	33.06	cnd	50	- 50	0	0
Infrastructures culturelles : subvention pour intérêts	11	1	1	33.21	cnd	12	0	0	12
Subventions aux associations (secteur public)	11	1	1	43.01	cnd	82	0	0	82
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	cnd	208	0	0	208
Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)	11	1	1	43.21	cnd	30	0	0	30
Infrastructures culturelles : subvention pour amortissements	11	1	1	53.21	cnd	27	0	0	27
Dotation au SGS Bâtiments	11	1	1	61.35	cnd	621	0	- 185	436
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.916	90	- 185	1.821

Commentaires par allocation de base

A.B. 12.03 – Dépenses de toute nature pour l'organisation ou la coordination du plan culturel prévu dans l'accord de majorité de la Cocof 2009-2014

Crédit proposé : 50.000 €

Un crédit de 50.000 € est redistribué à partir de l'A.B. 11.11.33.06 afin de financer l'organisation en 2013 d'une journée de présentation du Plan culturel au secteur.

A.B. 33.01 – Subventions aux associations (secteur privé)

Crédit proposé : 469.000 €

Un crédit de 90.000 € est transféré de l'A.B. 11.15.33.02 (diminution du soutien au bénéficiaire du CIVA et prise en charge par la Région bruxelloise en urbanisme) afin de financer d'une part, le développement de projets dans le cadre d'une politique culturelle de proximité et d'autre part, de soutenir les projets s'inscrivant dans le cadre des commémorations des 50 ans de l'immigration marocaine et turque.

A.B. 33.06 – Support de la politique culturelle en général- Subvention dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel

Crédit proposé : 0 €

Le crédit de 50.000 € est redistribué vers l'A.B. 11.11.12.02 afin de financer l'organisation en 2013 d'une journée de présentation au secteur du Plan culturel.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiment

Crédit proposé : 436.000 €

Sur la base des estimations transmises par l'administration, le montant de la dotation allouée au SGS Bâtiment peut être ramené en 2013 à un montant de 436.000 €.

ACTIVITÉ 2 – DANSE-MUSIQUE – THÉÂTRE-CONTE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 1 : Culture									
Act. 2 : Danse, musique, théâtre									
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	1	2	12.01	cnd	3	0	- 1	2
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	cnd	7	0	- 7	0
Subventions aux associations	11	1	2	33.01	cnd	1.378	0	- 1	1.377
Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11	1	2	33.02	cnd	171	0	0	171
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.559	0	- 9	1.550

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.01 – Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration**

Crédit proposé : 2.000 €

Les besoins réels sont estimés à 2.000 € sur cette allocation de base. Une diminution de 1.000 € est proposée à l'ajustement.

A.B. 12.02 – Dépenses de promotion, diffusion, publication

Crédit proposé : 0 €

Aucune dépense n'ayant été imputée, à ce jour, à charge de cette allocation de base, une diminution de 7.000 € est proposée à l'ajustement.

A.B. 33.01 – Subventions aux associations

Crédit proposé : 1.377.000 €

Sur la base des dernières estimations de l'administration et compte tenu des derniers dossiers encore à engager cette année, une diminution de 1.000 € est proposée à l'ajustement.

ACTIVITÉ 3 – LIVRE – LITTÉRATURE – LANGUE FRANÇAISE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 1 : Culture									
Act. 3 : Livre, littérature et langue française									
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	cnd	15	0	0	15
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	cnd	422	0	0	422
Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture	11	1	3	33.02	cnd	99	0	0	99
Subvention à l'ASBL Centre Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles	11	1	3	33.03	cnd	45	0	0	45
Subvention de fonctionnement aux bibliothèques communales	11	1	3	43.22	cnd	337	0	0	337
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales	11	1	3	63.21	cnd caa	248 0	0 0	-4 4	244 4
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langue étrangère	11	1	3	63.22	cnd	75	0	0	75
Totaux pour l'activité 3					cnd caa	1.241 0	0 0	-4 4	1.237 4

Commentaires par allocation de base

A.B. 63.21 – Subvention d'investissement aux bibliothèques communales

Crédit proposé : cnd : 244.000 €
 caa : 4.000 €

La diminution de 4.000 € proposée à l'ajustement permet de compenser les 4.000 € sollicités en caa pour régulariser une erreur survenue dans un arrêté de 2012, dans le cadre de l'achat de livres pour les bibliothèques publiques.

ACTIVITÉ 4 – FOLKLORE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 1 : Culture									
Act. 4 : Histoire, patrimoine immatériel et traditions populaires									
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	12.02	cnd	0	0	0	0
Subventions aux associations	11	1	4	33.01	cnd	30	0	0	30
Totaux pour l'activité 4					cnd	30	0	0	30

Commentaires par allocation de base

L'Activité 4 change de nom d'intitulé à l'ajustement 2013 de nom et devient « Histoire, Patrimoine immatériel et Traditions populaires ».

ACTIVITÉ 5 – ARTS PLASTIQUES – MUSÉES

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 1 : Culture									
Act. 5 : Arts plastiques, musées									
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	cnd	10	0	-2	8
Subventions aux associations	11	1	5	33.01	cnd	510	0	0	510
Subvention à l'ASBL CIVA	11	1	5	33.02	cnd	121	-100	0	21
Totaux pour l'activité 5					cnd	641	-100	-2	539

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.02 – Dépenses de promotion, diffusion, publication**

Crédit proposé : 8.000 €

Les besoins pour l'exercice 2013 sont estimés à 8.000 €. Une diminution de 2.000 € est proposée à l'ajustement

A.B. 33.02 – Subventions à l'ASBL CIVA

Crédit proposé : 21.000 €

La subvention au Centre international pour la ville et l'architecture (CIVA) est revue à la baisse et fixée à un montant de 21.000 € (le différentiel étant pris en charge par la Région bruxelloise en urbanisme).

Le montant de 100.000 € ainsi dégagé est ventilé comme suit : un transfert de 90.000 € vers l'allocation de base 11.11.33.01 afin de soutenir des projets culturels de proximité et d'accessibilité à tous et de soutenir des projets dans le cadre des commémorations des 50 ans de l'immigration marocaine et turque et un transfert de 10.000 € vers l'allocation de base 11.16.33.01 pour financer l'augmentation de la subvention au Centre Vidéo de Bruxelles.

ACTIVITÉ 6 – AUDIO-VISUEL

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 1 : Culture									
Act. 6 : Audio-visuel									
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	cnd	18	0	0	18
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel	11	1	6	12.11	cnd	59	- 29	0	30
Subventions aux associations	11	1	6	33.01	cnd	460	10	0	470
Subvention à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.02	cnd	2.657	0	0	2.657
Audio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel	11	1	6	74.01	cnd	0	29	0	29
Totaux pour l'activité 6					cnd	3.194	10	0	3.204

Commentaires par allocation de base

A.B. 12.11 – Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel

Crédit proposé : 30.000 €

Un crédit de 29.000 € est transféré vers l'A.B. 11.16.74.01, AB créée en 2013 pour pouvoir permettre au service de prêt de matériel audiovisuel d'acheter du nouveau matériel.

A.B. 33.01 – Subventions aux associations

Crédit proposé : 470.000 €

Un crédit de 10.000 € est transféré de l'A.B. 11.15.33.02 (diminution du soutien au bénéfice du CIVA et prise en charge par la Région bruxelloise en urbanisme) afin de compenser l'augmentation de la subvention octroyée au Centre Vidéo de Bruxelles.

A.B. 74.01 – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel

Crédit proposé : 29.000 €

Cette A.B. nouvellement créée en 2013 permet au service de prêt de matériel audiovisuel d'acheter du nouveau matériel. Un crédit de 29.000 € lui est donc transféré de l'A.B. 11.16.12.11.

ACTIVITÉ 7 – CENTRES CULTURELS

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 1 : Culture									
Act. 7 : Centres culturels									
Subventions aux Centres Culturels reconnus	11	1	7	33.01	cnd	363	0	0	363
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	cnd	85	0	0	85
Totaux pour l'activité 7					cnd	448	0	0	448

PROGRAMME 2 – SPORTS ET JEUNESSE**ACTIVITÉ 1 – JEUNESSE, LUDOTHÈQUE**

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 2 : Sports et jeunesse									
Act. 1 : Jeunesse, ludothèques									
Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse	11	2	1	12.02	cnd	6	0	0	6
Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques	11	2	1	12.03	cnd	15	- 1	0	14
Frais de location (loyers, charges)	11	2	1	12.12	cnd	0	0	0	0
Subventions aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	33.01	cnd	253	0	0	253
Subventions aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	cnd	83	0	0	83
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	cnd	44	0	0	44
Subventions pour aménagement ou amélioration des installations	11	2	1	52.01	cnd	17	0	- 6	11
Jeunesse, ludothèques – Dépenses patrimoniales – Ludothèque de la Cocof	11	2	1	74.01	cnd	1	1	0	2
Totaux pour l'activité 1					cnd	419	0	- 6	413

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.03 – Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques – Dépenses**

Crédit proposé : 14.000 €

Une redistribution de 1.000 € est effectuée vers l'A.B. 74.01 pour permettre l'achat de mobilier pour la ludothèque de la Cocof.

A.B. 52.01 – Subventions pour l'aménagement ou l'amélioration des installations

Crédit proposé : 11.000 €

Les besoins sont estimés en 2013 à 11.000 €. Une diminution de 6.000 € est proposée à l'ajustement.

A.B. 74.01 – Jeunesse, ludothèques – dépenses patrimoniales – ludothèque de la COCOF

Crédit proposé : 2.000 €

Les besoins sont estimés en 2013 à 2.000 €. Une augmentation de 1.000 € est proposée à l'ajustement.

ACTIVITÉ 2 – SPORTS

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 2 : Sports et jeunesse									
Act. 2 : Sports									
Dépenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	cnd	50	0	0	50
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	cnd	320	0	0	320
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	cnd	176	0	0	176
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33.03	cnd	116	0	0	116
Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin	11	2	2	33.04	cnd	180	0	0	180
Totaux pour l'activité 2					cnd	842	0	0	842

ACTIVITÉ 3 – PETITE ENFANCE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 2 : Sports et jeunesse									
Act. 3 : Petite enfance									
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	2	3	12.01	cnd caa	10	0 0	0 9	10 9
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	11	2	3	12.02	cnd	22	0	-9	13
Subventions aux associations	11	2	3	33.01	cnd	224	0	0	224
Petite enfance – Participation de la COCOF à la subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)	11	2	3	41.01	cnd	2	0	0	2
Totaux pour l'activité 3					cnd caa	258 0	0 0	-9 9	249 9

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.01 – Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration**

Crédit proposé : 10.000 €

Caa proposé : 9.000 €

Le montant sollicité en crédit pour année antérieure doit permettre d'honorer une facture 2012 d'un montant de 8.934 € de l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du territoire de l'ULB concernant les suites d'un rapport d'expertise portant sur « Accès pour tous à l'école maternelle ».

A.B. 12.02 – Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication

Crédit proposé : 13.000 €

En fonction de l'estimation des besoins pour 2013, un transfert de 9.000 € a pu être opéré vers l'A.B. 12.01.

ACTIVITÉ 4 – EDUCATION À LA CULTURE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 2 : Sports et jeunesse									
Act. 4 : Education à la culture									
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	2	4	12.01	cnd	9	6	0	15
Education à la culture – la culture a de la classe	11	2	4	12.03	ce co	0 0	0 0	0 0	0 0
Frais d'impression	11	2	4	12.04	cnd	1	0	0	1
Subventions aux associations (secteur privé)	11	2	4	33.01	cnd	504	- 6	0	498
Totaux pour l'activité 4					cnd ce co	514 0 0	0 0 0	0 0 0	514 0 0

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.01 – Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration**

Crédit proposé : 15.000 €

Afin de pouvoir couvrir les prestations de tiers et de dépenses relatives à la promotion et aux jurys du programme « La Culture a de la Classe », un transfert de 6.000 € a été opéré de l'A.B. 33.01 vers l'A.B. 12.01

A.B. 33.01 – Subventions aux associations (secteur privé)

Crédit proposé : 498.000 €

Compte tenu des besoins estimés pour l'exercice 2013, une diminution de 6.000 € a été opérée, par arrêté de redistribution, afin de compenser l'augmentation sollicitée à l'A.B. 12.01.

PROGRAMME 3 – ÉDUCATION À LA CULTURE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 3 : Education à la culture									
Accompagnement des projets Anim'action	11	3	0	12.03	ce co	0 38	0 0	0 0	0 38
Totaux pour le programme 3					cnd ce co	0 0 38	0 0 0	0 0 0	0 0 38

PROGRAMME 4 – ÉDUCATION PERMANENTE, ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

ACTIVITÉ 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 4 : Education permanente, activités socio-culturelles									
Act. 1 : Support de la politique générale									
Autres dépenses de promotion, diffusion, publication	11	4	1	12.02	cnd	5	0	0	5
Subventions aux associations en matière d'éducation permanente	11	4	1	33.01	cnd	201	0	0	201
Subsides aux associations d'éducation permanente	11	4	1	33.02	cnd	376	0	0	376
Totaux pour l'activité 1					cnd	582	0	0	582
Totaux pour le programme 4					cnd	582	0	0	582

PROGRAMME 6 – ACTIVITÉS PARASCOLAIRES À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

BUDGET 2013 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement									
Prog. 6 : Activités para-scolaires à caractère pédagogique									
Prestations de tiers	11	6	1	12.01	cnd	0	0	0	0
Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)	11	6	1	12.02	cnd	30	0	0	30
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	6	1	12.03	cnd	0	0	0	0
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	cnd caa	374 0	0 0	- 1 1	373 1
Totaux pour le programme 6					cnd caa	404 0	0 0	- 1 1	403 1

Commentaires par allocation de base**A.B. 33.01 – Subvention aux associations**

Crédit proposé : cnd : 373.000 €
 caa : 1.000 €

Le glissement de 1.000 € des crédits non dissociés vers les crédits années antérieures est destiné à liquider le solde de la subvention à l'ASBL La Porte Verte n'a pu être honorée suite à une erreur matérielle de l'administration.

DIVISION 21 – ADMINISTRATION

PROGRAMME 0 – SUBSISTANCE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 21 – Administration									
Prog. 0 : Subsistance									
Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Réduire et Compenser)	21	0	0	01.03	cnd	70	0	0	70
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce	0	0	0	0
					co	0	0	0	0
Accord Non Marchand ACS	21	0	0	01.05	cnd	760	0	0	760
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	ce	200	0	- 100	100
					co	100	0	- 50	50
Accord Non Marchand Embauche compensatoire	21	0	0	01.07	cnd	4.290	0	-140	4.150
Accord Non Marchand Eco Chèques	21	0	0	01.08	cnd	0	0	0	0
Accord Non Marchand Volet Bien Etre	21	0	0	01.09	cnd	350	0	150	500
Accord Non Marchand Primes syndicales	21	0	0	01.10	cnd	191	0	- 31	160
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	17.778	0	- 968	16.810
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3.530	0	- 130	3.400
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	915	0	- 10	905
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC	21	0	0	11.08	cnd	1.451	0	- 5	1.446
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant	21	0	0	11.09	cnd	3.415	0	- 13	3.402
Primes de responsabilisation	21	0	0	11.10	cnd	2	0	154	156
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	80	0	0	80
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1 ^{er} janvier 1995	21	0	0	11.20	cnd	354	0	0	354
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	0	0	0	0
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	38	0	0	38
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	603	0	- 13	590
Frais de formation du personnel	21	0	0	12.04	cnd	165	0	0	165
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	800	0	0	800
Application général e-sub	21	0	0	12.06	ce	0	0	0	0
					co	114	0	0	114
Application budgétaire et comptable	21	0	0	12.07	ce	250	0	0	250
					co	350	0	0	350
Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonct.	21	0	0	12.09	cnd	127	0	0	127
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1.310	0	- 5	1.305
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd	0	0	0	0
Frais de location simple (leasing opérationnel)	21	0	0	12.13	cnd	70	0	- 5	65
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	40	0	- 19	21
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd	40	0	0	40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd	835	0	0	835
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	cnd	898	0	0	898
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	87	0	0	87
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	160	0	0	160
Dépenses patrimoniales du SIPP	21	0	0	74.03	cnd	18	0	0	18
Totaux pour le programme 0					cnd	38.377	0	- 1.035	37.342
					co	564	0	- 50	514
					ce	450	0	- 100	350

Commentaires par allocation de base**A.B. 01.06 – Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat**

Crédit proposé :

CO : 50.000 €

CE : 100.000 €

Les montants ont été revus à la baisse selon l'estimation des besoins.

A.B. 01.07 – Accords non-marchand – Embauche compensatoire

Crédit proposé : 4.150.000 €

Le nombre d'heures d'embauche compensatoire a été revu à la baisse, en fonction du cadastre des travailleurs, adapté après confection du budget initial 2013. Le nombre d'heures annuelles de réduction du temps de travail calculé implique une diminution de 140.000 €

A.B. 01.09 – Accords non-marchand – Emploi et Bien-être

Crédit proposé : 500.000 €

Cet article est destiné aux mesures destinées à l'emploi et l'amélioration du bien-être dans l'ensemble des secteurs du non-marchand, en faveur des associations subsidiées par la COCOF dans les secteurs de la politique des personnes handicapées (en ce compris les entreprises de travail adapté), du social (en ce compris les services d'aide à domicile), de la santé, de l'insertion socioprofessionnelle et de la cohésion sociale.

Cette nouvelle politique découle de l'Accord du non-marchand de 2010. Les modalités de la mesure « Emploi et Bien-être » ont été précisées en mai 2011. L'article couvre à la fois une subvention à l'ASBL paritaire intersectorielle « Association bruxelloise pour le bien-être au travail » et aux opérateurs désignés par les secteurs, pour des projets d'amélioration du bien-être, dont le remplacement de travailleurs en formation sur le bien-être avec embauche compensatoire et l'édition d'outils de prévention. Une convention avec l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail (ABBET) a été adoptée par le Collège. Elle décrit les missions de ce nouveau service, expert en matière de bien-être au travail et axé sur l'accompagnement de toutes les associations qui le souhaitent dans la construction de leurs plans de prévention. La convention précise également que l'ABBET coordonne l'appel à projets thématiques annuel.

L'augmentation de 150.000 € est due à un versement anticipé sur la subvention 2014.

A.B. 01.10 – Accords du non-marchand : Primes syndicales

Crédit proposé : 160.000 €

Le nombre de primes syndicales estimé par les organisations syndicales est moindre que prévu. Ceci implique une diminution de 31.000 € cette année.

A.B. 11.03 – Rémunération du personnel statutaire

Crédit proposé : 16.810.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.04 – Rémunération du personnel contractuel

Crédit proposé : 3.400.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.05 – Frais liés au personnel

Crédit proposé : 905.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.08 – Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC

Crédit proposé : 1.446.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 11.09 – Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant

Crédit proposé : 3.402.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 11.10 – Primes de responsabilisation

Crédit proposé : 156.000 €

Montant des contributions de responsabilisation en matière de pensions de retraite, fixé par le Comité de concertation pour la COCOF.

A.B. 12.03 – Frais de gestion du personnel

Crédit proposé : 590.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 12.11 – Frais de fonctionnement

Crédit proposé : 1.305.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 12.13 – Frais de location simple

Crédit proposé : 65.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 12.15 – Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique

Crédit proposé : 21.000 €.

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

DIVISION 22 – AIDE AUX PERSONNES**PROGRAMME 1 – ACTION SOCIALE**

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 22 – Aide aux personnes									
Prog. 1 : Action sociale									
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37	28	0	65
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	- 28	0	13
Subventions à des organismes d'aide sociale	22	1	0	33.01	cnd caa	468	432 0	0 2	900 2
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	3.215	- 50	- 10	3.155
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	22	1	0	33.04	cnd	147	0	0	147
Subventions a l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	22	1	0	33.05	cnd	42	0	0	42
Subventions aux centres d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	10.358	- 130	0	10.228
Subventions aux services d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	1.081	0	- 5	1.076
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd	74	0	0	74
Subventions aux réseaux en action sociale	22	1	0	33.09	cnd	60	0	- 10	50
Subventions aux services de médiation de dettes	22	1	0	33.10	cnd	270	- 252	0	18
Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	22	1	0	33.11	cnd	86	0	0	86
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	0	0	135
Totaux pour le programme 1					cnd caa	16.014 0	0 0	- 25 2	15.989 2

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.01 – Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions ...**

Crédit proposé : 65.000 €

Un transfert de 28.000 € a été réalisé à partir de l'A.B. 22.10.12.02 (Promotion, diffusion, publication) afin de couvrir les dépenses liées à l'étude « Outil de programmation des services ambulatoires en Région bruxelloise » prévue par le Décret ambulatorio, ainsi qu'à l'étude « Évaluation du Décret ambulatorio » prévue par l'Accord de majorité.

A.B.12.02 – Promotion, diffusion, publication

Crédit proposé : 13.000 €

Un transfert de 28.000 € a été réalisé vers l'A.B. 22.10.12.01 (Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions) afin de couvrir les dépenses liées à l'étude « Outil de programmation des services ambulatoires en

Région bruxelloise » prévue par le Décret ambulatoire, ainsi qu'à l'étude « Évaluation du Décret ambulatoire » prévue par l'Accord de majorité.

A.B. 33.01 – Subvention à des organismes d'aide sociale

Crédit proposé : 900.000 €

Crédit proposé en caa : 2.000 €

Trois transferts ont été réalisés :

- un transfert de 50.000 € à partir de l'A.B. 22.10.33.03 (Subventions aux centres de services social et d'action sociale globale).
- un transfert de 130.000 € à partir de l'A.B. 22.10.33.06 (Subventions aux maisons d'accueil).
- un transfert de 252.000 € à partir de l'A.B. 22.10.33.10 (Subventions aux services de médiation de dettes).

L'augmentation des crédits est utilisée d'une part pour financer les services de médiation de dettes, étant donné que le Décret ambulatoire ne prévoit pas encore de les financer. D'autre part, l'augmentation des crédits permet de rencontrer toutes les politiques dues à la compétence « Action sociale et Famille » en lien avec différentes CIM, l'Accord de majorité, et des plans d'action bruxellois intra francophones, nationaux ou européens : développement d'outils informatiques de statistiques pour une meilleure visibilité et analyse des subventions et du public cible, lutte contre la pauvreté, raccrochage scolaire et accompagnement socio-professionnel des plus précarisés, accès à la culture et aux soins de santé pour les plus marginalisés, projets d'action sociale spécialement conçus pour les personnes âgées et les plus jeunes, actions de sensibilisation contre les IST et MST, lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles, soutien à la défense du droit à l'avortement, ou encore projets d'accompagnement psycho-social pour les personnes prostituées.

Les 2.000 € sollicités en caa sont destinés à couvrir le solde d'une subvention 2011 impayé.

A.B. 33.03 – Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale

Crédit proposé : 3.155.000 €

D'une part, un transfert de 50.000 € a été réalisé vers l'A.B. 22.10.33.01 (Subventions à des organismes d'aide sociale). D'autre part, les crédits ont été revus à la baisse de 10.000 € sur base des nouvelles estimations budgétaires.

A.B. 33.06 – Subventions aux maisons d'accueil

Crédit proposé : 10.228.000 €

Un transfert de 130.000 € a été réalisé vers l'A.B. 22.10.33.01 (Subventions à des organismes d'aide sociale).

A.B. 33.07 – Subventions aux services d'aide aux justiciables

Crédit proposé : 1.076.000 €

Les crédits ont été revus à la baisse de 5.000 € sur la base des nouvelles estimations budgétaires.

A.B. 33.09 – Subventions aux réseaux en matière de politique d'action sociale et de famille

Crédit proposé : 50.000 €

Les crédits ont été revus à la baisse de 10.000 € sur base des nouvelles estimations budgétaires.

A.B. 33.10 – Subventions aux services de médiation de dettes

Crédit proposé : 18.000 €

Un transfert de 252.000 € a été réalisé vers l'A.B. 22.10.33.01 (Subventions à des organismes d'aide sociale).

PROGRAMME 2 – COHÉSION SOCIALE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Prog. 2 : Cohabitation des communautés locales									
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	cnd caa	923 0	0 0	- 100 0	823 0
Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd	99	- 33	- 36	30
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02	cnd	857	0	860	
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	cnd	97	0	0	97
Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04	cnd	413	0	- 63	350
Subventions à l'ASBL « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »	22	2	0	33.05	cnd	154	0	0	154
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	cnd	239	1	0	240
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	cnd	1.617	6	0	1.623
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	cnd	6.468	21	0	6.489
Subventions pour « Lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	cnd	603	2	0	605
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	22	2	0	33.10	cnd	294	0	0	294
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	22	2	0	33.11	ce co	800 500	0 0	0 - 500	800 0
Co-financement du Fipi communal	22	2	0	43.05	cnd	466	- 95	0	371
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	22	2	0	52.01	cnd	78	0	0	78
Subventions pour infrastructures dans le cadre du co-financement du FIPI communal	22	2	0	63.01	cnd	0	95	0	95
Totaux pour le programme 2					cnd ce co caa	12.308 800 500 0	0 0 0 0	- 199 0 - 500 0	12.109 800 0 0

A.B. 00.01 – Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non marchand au secteur de la cohésion sociale

Crédit proposé : 823.000 €

Diminution du budget initial 2013 de 100.000 €

Motif : participation à l'effort général pour l'ajustement budgétaire 2013

A.B. 12.02 – Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale

Crédit proposé : 30.000 €

Un arrêté de transfert de 33.000 € a diminué l'initial 2013 à 66.000 €

Une diminution supplémentaire de 36.000 € est proposée à l'ajustement

Motif : L'arrêté de transfert est destiné à compenser les augmentations de crédits des A.B. indexées par le décret.

L'arrêté de transfert qui réduit l'initial 2013 à 66.000 € se répartit comme suit :

- 3.000 € vers l'A.B.22.20.33.02
- 1.000 € vers l'A.B.22.20.33.06
- 6.000 € vers l'A.B.22.20.33.07
- 21.000 € vers l'A.B.22.20.33.08
- 2.000 € vers l'A.B.22.20.33.09

La diminution supplémentaire de 36.000 € se fait dans le cadre de la participation à l'effort général pour l'ajustement 2013.

A.B. 33.02 – Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes

Crédit proposé : 860.000 €

Un arrêté de transfert a augmenté l'initial 2013 à 860.000 €

+ 3.000 € venant de l'A.B. 22.20.00.01

Motif : Ajustement du montant en fonction de l'index réel de décembre 2012

A.B. 33.04 – Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale

Crédit proposé : 350.000 €

Diminution du budget initial 2013 de 63.000 €

Motif : participation à l'effort général pour l'ajustement budgétaire 2013.

A.B. 33.06 – Subvention au Centre régional d'appui

Crédit proposé : 240.000 €

Un arrêté de transfert a augmenté l'initial 2013 à 240.000 €.

+ 1.000 € venant de l'A.B. 22.20.00.01

Motif : Ajustement des montants en fonction de l'index réel de décembre 2012.

A.B. 33.07 – Subventions pour les contrats régionaux de cohésion sociale

Crédit proposé : 1.623.000 €

Un arrêté de transfert a augmenté l'initial 2012 à 1.623.000 €

+ 6.000 € venant de l'A.B. 22.20.00.01

Motif : Ajustement des montants en fonction de l'index réel de décembre 2012.

A.B. 33.08 – Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale

Crédit proposé : 6.489.000 €

Un arrêté de transfert a augmenté l'initial 2012 à 6.489.000 €

+ 21.000 € venant de l'A.B. 22.20.00.01

Motif : Ajustement des montants en fonction de l'index réel de décembre 2012.

A.B. 33.09 – Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale

Crédit proposé : 605.000 €

Un arrêté de transfert a augmenté l'initial 2012 à 605.000 €

+ 2.000 € venant de l'A.B. 22.20.00.01

Motif : Ajustement des montants en fonction de l'index réel de décembre 2012.

A.B. 33.11 – Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

Crédit proposé :

Engagement : 800.000 €

Ordonnancement : 0 €

Diminution du budget initial 2013 de 500.000 € en ordonnancement

Motif : Délais de mise en œuvre du parcours d'accueil plus longs que prévu.

A.B. 43.05 – Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale

Crédit proposé : 371.000 €

Un arrêté de transfert a réduit l'initial 2013 à 371.000 €

– 95.000 € vers l'A.B. 22.20.63.01

Motif : Redistribution pour le paiement des subventions d'infrastructures liées aux projets communaux sélectionnés dans le cadre du FIPI 2013

A.B. 63.01 – Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif

Crédit proposé : 95.000 €

Un arrêté de transfert a augmenté l'initial 2012 à 95.000 €

+ 95.000 € venant de l'A.B. 22.20.43.05

Motif : Montant servant à couvrir des frais de matériel ou d'infrastructure liés aux projets communaux sélectionnés dans le cadre du FIPI 2013.

PROGRAMME 3 – PERSONNES HANDICAPÉES

ACTIVITÉ 2 : ETOILE POLAIRE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Act. 2 : Service à gestion séparée centre Etoile polaire									
Rémunération du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	cnd	763	0	– 23	740
Dotations au SGS Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	cnd	640	0	– 109	531
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.403	0	– 132	1.271

Commentaires par allocation de base

Justification des dépenses

A.B. 11.01 – Rémunération du personnel de l'Etoile polaire

Crédit proposé : 740 000 €

Ce crédit couvre les rémunérations du personnel des services CRF. Le montant est en diminution suite à des mouvements au sein du personnel.

A.B. 41.31 – Dotation au service à gestion séparée Centre Etoile polaire

Crédit proposé : 531.000 €

Pour rappel, les conventions entre l'INAMI et l'Etoile Polaire imposent le respect de toute une série de dispositions réglementaires qui ont justifié la création du service à gestion séparée.

Le montant de la dotation correspond au remboursement des loyers et du personnel. Il est en diminution afin de coller au plus près des montants réellement consommés cette année. Cette diminution concerne essentiellement les dépenses en personnel.

ACTIVITÉ 3 – SERVICE À GESTION SÉPARÉE : PHARE – SERVICE BRUXELLOIS FRANCOPHONE DES PERSONNES HANDICAPÉES

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Act. 3 : Service à gestion séparée SBFPH									
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.02	cnd	0	0	0	0
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	ce	50	0	0	50
					co	166	0	0	166
Dotation au SGS SBFPH	22	3	3	41.03	cnd	131.724	0	0	131.724
Totaux pour l'activité 3					cnd	131.724	0	0	131.724
					ce	50	0	0	50
					co	166	0	0	166

Commentaires par allocation de base

Justification des dépenses

A.B. 41.03 – Dotation au Service à gestion séparée

Crédit proposé : 131.724.000 €

Ce montant permet d'équilibrer le budget du service à gestion séparée Phare (Service Bruxellois Francophone des Personnes handicapées) qui présente un surplus budgétaire de 1.419.000 €

Les modifications des dépenses et des recettes se justifient comme suit :

Dépenses :

– **article 8.01.02 (examens complémentaires dans le cadre de l'admission)**

Montant proposé : 1.000 €

Ce montant permet de couvrir les examens complémentaires dans le cadre de l'admission.

– **article 8.01.02 (examens complémentaires dans le cadre du processus global)**

Montant proposé : 10.000 €

Ce montant permet de couvrir l'augmentation du nombre et du coût des examens complémentaires.

– **article 8.01.03 (frais de déplacement et de séjour)**

Montant proposé : 380.000 €

Cette intervention vise à couvrir les frais supplémentaires liés au handicap de la personne afin qu'elle puisse se rendre à son lieu d'activité.

L'augmentation de ce crédit se justifie essentiellement par un nombre plus important de bénéficiaires, l'augmentation des tarifs des taxis intervenue en mai 2013 et de l'indexation de l'indemnité kilométrique du 1^{er} juillet 2013.

– **article 8.01.04 (aides individuelles à l'intégration)**

Montant proposé en crédit d'engagement : 2.896.000 €

L'augmentation de ce crédit d'engagement tient compte de l'augmentation des demandes en aides individuelles en 2013 et permet de notifier les décisions déjà prises en 2013.

– **article 8.01.05 (interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire)**

*Montant proposé : CO 220.000 €
 CE 250.000 €*

Ce montant couvre les demandes introduites à ce jour.

– **article 8.01.06 (interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial)**

Montant proposé : 357.000 €

Ce montant correspond à la prise en charge dans l'enseignement spécialisé de jeunes adultes handicapées ne trouvant pas de place en ETA ou en centres de jour. Une convention est conclue chaque année avec la Fédération Wallonie Bruxelles à ce propos. Le montant augmenté permet la prise en charge de cas supplémentaires. Un avenant à la convention a été conclu avec la Fédération Wallonie Bruxelles. Il permet de répondre à 36 demandes au total.

– **article 8.02.01 (subventions à l'entretien aux CRF)**

Montant proposé : 295.000 €

Les demandes de subventions pour le 4^{ème} trimestre 2012 et le 1^{er} trimestre 2013 atteignent des montants inférieurs aux estimations.

– **article 8.02.02 (subventions à l'investissement aux CRF)**

Montant proposé : 30.000 €

Permet de couvrir les demandes de subventions à l'investissement aux CRF.

– **article 8.02.03 (subventions aux services d'accompagnement)**

Montant proposé : 5.904.000 €

Le montant initial prenait en compte le coût année pleine des nouveaux agréments ou octroi de nouvelles missions prévues en 2013. Les agréments ou modifications d'agrément étant adoptés en cours d'année, ce montant est revu à la baisse.

– **article 8.02.04 (subventions aux services d'interprétation pour sourds)**

Montant proposé : 148.000 €

Ce crédit permet de couvrir les avances de 2013 et des soldes des années antérieures pour le fonctionnement du service d'interprétation pour sourds et également les frais de prestations des interprètes et translittérateurs. Au regard de la diminution de ces prestations liées notamment à la pénurie d'interprètes, une redistribution de la subvention a été proposée.

– **article 8.02.05 (Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA)**

Montant proposé : 25.822.000 €

Le montant initial subit une forte diminution cette année et ce pour plusieurs raisons : tout d'abord, des transferts vers d'autres allocations pour un montant de 400.000 € ont permis la mise en place du plan de relance ainsi qu'un soutien aux investissements dans les entreprises de travail adapté. Ensuite, en raison de la crise économique et de la non redistribution en 2013 de 19 places au quota des ETA, les dépenses sont moins importantes que prévues.

– **article 8.02.06 (subventions à l'investissement aux ETA)**

Montant proposé : 644.000 €

Ce montant couvre les demandes introduites par les ETA en 2013 et notamment l'achat d'un terrain pour l'une d'entre elles.

– **article 8.02.08 (subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement)**

Montant proposé : 93.049.000 €

Ce montant permet de couvrir les avances mensuelles des centres de jour, d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés, la liquidation de soldes approuvés relatifs aux années antérieures et l'octroi à partir de juillet 2012 d'une norme de personnel administratif et comptable supplémentaire en centre de jours pour enfants scolarisés.

– **article 8.02.09 (Conventions prioritaires et nominatives)**

Montant proposé : 1.260.000 €

L'augmentation de ce crédit permet de couvrir l'augmentation des demandes.

– **article 8.02.10 (Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'Interface Grande dépendance)**

Montant proposé : 0 €

Le crédit inscrit sur cette allocation n'a pas été nécessaire pour le bon fonctionnement de la Cellule composée de 2 agents.

– **article 8.02.11 (Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places)**

Montant proposé : 411.000 €

Ce crédit est destiné aux possibilités de création de places et de solutions de répit.

La diminution du crédit résulte d'une redistribution vers l'A.B. 8.02.08 « Subventions aux centres de jour et d'hébergement » relative à la création de places.

Ce montant permet également de couvrir des projets répit, de soutien aux personnes de grande dépendance et du logement alternatif.

– **article 8.02.12 (Frais de fonctionnement du Fonds Old-Timer)**

Montant proposé : 14.000 €

Ce crédit permet de financer le fonctionnement du Fonds Old Timer.

– **article 8.02.13 (Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation)**

Montant proposé : 21.000 €

Ce crédit est en diminution suite au retard pris dans les travaux de construction des centres de jour et d'hébergement Coupole bruxelloise de l'Autisme et Hoppa, retard essentiellement dus aux intempéries.

– **article 8.03.01 (Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées)**

Montant proposé : 960.000 €

Le montant augmenté proposé résulte principalement d'une redistribution en vue de permettre l'exécution du plan de relance des ETA en 2013 et la transition pour une association entre projet initiative et agrément d'un service d'accompagnement.

– **article 8.03.02 (dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale)**

Montant proposé : 600.000 €

Le montant résulte de la redistribution de 40.000 € vers l'allocation 8.03.01.

– **article 8.05.01 (frais de constitution d'hypothèques ETA)**

Montant proposé : 0 €

Le montant prévu à l'initial n'a pas été nécessaire.

– **article 8.05.02 (Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études)**

Montant proposé : 8.000 €

Ce montant représente le montant nécessaire en 2013 pour couvrir principalement les jetons de présence des membres du Conseil consultatif.

– **article 8.05.04 (frais de documentation)**

Montant proposé : 5.000 €

Ce montant permet de couvrir les besoins survenus en 2013.

– **article 8.05.06 (Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée)**

Montant proposé : 35.000 €

Le peu de dépenses engagées s'explique par l'engagement de deux chercheurs en février et de ce fait, au temps de démarrage nécessaire à la mise en place des recherches.

– **article 8.06.00 (Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral)**

Montant proposé : 0 €

– **article 8.08.01 (Dépenses relatives au projet du Fonds social européen X009400 dans l'emploi ordinaire)**

Montant proposé : CO 1.472.000 €
CE 1.884.000 €

Cette allocation concerne les interventions reprises par le projet co-financé par le FSE et qui inclut les contrats d'adaptation professionnelle, la prime d'insertion et la prime d'installation. L'augmentation du crédit permet de couvrir l'augmentation des demandes d'intervention.

– **article 8.08.02 (Dépenses relatives au projet du Fonds social européen X0065300 dans les entreprises de travail adapté)**

Montant proposé : CO 354.000 €
CE 444.000 €

Il s'agit d'une allocation de base destinée à faire apparaître plus clairement les dépenses réalisées pour le projet FSE des Contrats d'apprentissage (CAP) en ETA.

La diminution de ce crédit est liée au fait qu'une partie de cette subvention est destinée à indemniser les personnes handicapées sous contrat d'adaptation professionnelle dans ce projet. Le montant de cette indemnité est calculée au regard du montant des allocations perçues par les personnes handicapées ainsi que du nombre d'heures effectivement prestées. Il fluctue d'une année à l'autre en fonction de ces éléments.

L'augmentation en crédit d'engagement résulte d'une question technique : pour chaque contrat d'adaptation conclu, il y a lieu d'engager le montant correspondant à toute la durée du contrat, qui est généralement de un an.

– **article 8.09.09 (Annulation de créances)**

Montant proposé : 62.000 €

Dans son dernier rapport de contrôle des comptes du SBFPH, la Cour des Comptes a relevé que les annulations de créances ne faisaient plus l'objet d'imputation budgétaire et biaisaient donc le résultat budgétaire réel. Dès lors, afin de se conformer à cette remarque, l'allocation de base « Annulation de créance » est réintroduite lors de cet ajustement.

Un montant de 62.000,00 € doit y être affecté afin d'opérer l'annulation de toutes les créances irrécouvrables de l'ASBL Opération Amitié qui a été liquidée.

Recettes :

Commentaires par allocation de base :

– **article 7.01.00 (Prestations individuelles)**

Montant proposé : 10.000 €

Il s'agit du montant effectivement récupéré à ce jour.

– **article 7.02.00 (prestations collectives)**

Montant proposé : 1.884.000 €

Ce montant intègre les récupérations en 2013 des montants réévalués en prestations collectives (services d'accompagnement, centres de jour et d'hébergement et entreprises de travail adapté). Ce montant enregistre une augmentation de 499.000 € par rapport à l'initial 2013.

– **article 7.03.00 (Initiatives)**

Montant proposé : 22.000 €

Ce montant résulte de récupérations prévues dans le cas où les justificatifs introduits par les associations subventionnées sont inférieurs à la subvention octroyée.

– **article 7.08.00 (fonds social européen)**

Montant proposé : 750.000 €

Il s'agit du montant perçu du FSE pour les années 2009 et 2010.

– **article 7.10.00 (autres produits)**

Montant proposé : 1.000 €

Il s'agit des intérêts créditeurs sur compte à vue et des éventuelles recettes diverses.

PROGRAMME 4 – FAMILLE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Prog. 4 : Famille									
Subventions aux services agréés d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd	27.578	0	0	27.578
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13	cnd	7.069	0	0	7.069
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	216	- 44	0	172
Centres de formations d'aides familiaux	22	4	0	33.15	cnd	244	- 22	0	222
Subventions aux services Espaces-Rencontres	22	4	0	33.16	cnd	512	0	- 5	507
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge	22	4	0	33.17	cnd caa	301	66 0	0 2	367 2
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	22	4	0	33.18	cnd	54	0	0	54
Subvention pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	22	4	0	33.19	cnd	300	0	0	300
Totaux pour le programme 4					cnd caa	36.274	0 0	- 5 2	36.269 2

Commentaires par allocation de base

A.B. 33.14 – Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)

Crédit proposé : 172.000 €

Un transfert de 44.000 € a été réalisé vers l'A.B. 22.40.33.17 (Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge).

A.B. 33.15 – Centres de formations d'aides familiaux

Crédit proposé : 222.000 €

Un transfert de 22.000 € a été réalisé vers l'A.B. 22.40.33.17 (Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge).

A.B. 33.16 – Subventions aux services « Espaces-Rencontres »

Crédit proposé : 507.000 €

Les besoins sont estimés à 507.000 €. Il est proposé une diminution de crédit de 5.000 €.

A.B. 33.17 – Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge

Crédit proposé : 367.000 €

Crédit proposé en caa : 2.000 €

Les 2.000 € sollicités en caa sont destinés à couvrir le solde d'une subvention 2011.

PROGRAMME 5 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

ACTIVITÉ 0

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Prog. 5 : Infrastructures sociales									
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	0	0	0	0
Dotation au SGS Bâtiments – Personnes Handicapés	22	5	0	61.35	cnd	850	245	- 415	680
Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion Sociale	22	5	0	61.36	cnd	0	0	0	0
Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale	22	5	0	61.37	cnd	646	0	- 18	628
Dotation au SGS Bâtiments – Affaires sociales	22	5	0	61.38	cnd	782	0	- 206	576
Dotation au SGS Bâtiments – Construction et équipement halte-garderie Etoile polaire	22	5	0	61.39	cnd	255	- 245	0	10
Terrains d'accueil pour les gens du voyage	22	5	0	63.24	cnd	13	0	0	13
Totaux pour le programme 5					cnd	2.546	0	- 639	1.907

Commentaires par allocation de base

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées

Montant proposé : CO 680.000 €
CE 1.095.000 €

Ce crédit est destiné aux subventions relatives à la construction, l'achat, l'aménagement ou l'équipement de centres de jour et d'hébergement du secteur privé. Une priorité est accordée aux travaux nécessaires pour garantir la sécurité, travaux qui sont réclamés par le service régional d'incendie.

A.B. 61.38 – Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale – Infrastructures sociales hors infrastructures de type crèches

Crédit proposé : 576.000 €

Sur la base des derniers chiffres fournis par l'Administration, le montant de la dotation au SGS « Bâtiment » peut être porté à 576.000 €.

PROGRAMME 6 – SOUTIEN À LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

ACTIVITÉ 0

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Prog. 6 : Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance									
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures de crèches	22	6	0	33.00	cnd	60	0	- 2	58
Subventions en matière d'infrastructure de crèche	22	6	0	12.01	cnd	240	0	- 109	131
Dotation au SGS Bâtiments – Crèches	22	6	0	61.31	cnd	0	0	0	0
Totaux pour le programme 6					cnd	300	0	- 111	189

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.01 – Honoraires, frais d'études et documentation en matière de crèches**

Crédit initial : 60.000 €

Crédit ajusté : 58.000 €

Les crédits sont suffisants pour couvrir les besoins en ordonnancement

A.B. 33.01 – Subventions en matière d'infrastructure de crèche

Crédit initial : 240.000 €

Crédit ajusté : 131.000 €

Ce crédit était destiné à soutenir le financement de l'engagement de personnel (deux postes de niveau 1) pour assurer la gestion du Plan crèche sur les 4 derniers mois de l'année 2013. Ces recrutements n'ont cependant pas été totalement réalisés. Il est donc décidé de diminuer le crédit de 40.000 €.

Les crédits disponibles ont permis de soutenir des initiatives d'accueil des 0-3 ans complémentaires au projet d'accueil des crèches. Les crédits sont suffisants pour couvrir les besoins en ordonnancement.

A.B. 61.31 – Dotation au SGS Bâtiments – Crèches

Montant proposé : 0 €

Au sein du SGS bâtiments

A.B. 6.22.60.01 – Dépenses crèches – Appel à projets infrastructures petite enfance – secteur public

Crédit engagement initial : 9.300.000 €

Crédit transféré : 658.000 €

Ajustement : - 280.000 €

Crédit engagement ajusté 2013 : 8.362.000 €

A l'initial 2013, un budget de 9,3 millions € est inscrit en crédit d'engagement (A.B. 6.22.60.01) au budget du SGS bâtiment pour la politique infrastructure crèches. Un montant de 658.000 € a été transféré pour permettre d'alimenter les A.B. :

– 6.22.50.01 Dépenses – subvention infrastructures sociales secteur privé pour un montant de 220.000 €

– 6.22.50.02 Dépenses – subvention infrastructures sociales secteur public pour un montant de 438.000 €

L'ajustement de 280.000 € permet d'alimenter l'A.B. 6.22.60.02 Dépenses crèches – Appel à projets infrastructures petite enfance – secteur privé, pour rencontrer les besoins d'engagements.

A.B. 6.22.60.02 – Dépenses crèches – Appel à projets infrastructures petite enfance – secteur privé

Crédit engagement initial : 0 €

Crédit engagement ajusté 2013 : 280.000 €

Le crédit d'engagement est destiné à financer les nouvelles places d'accueil 0-3 ans produites par les associations, en réponse à l'appel à projets lancé par la Commission communautaire française en 2013.

DIVISION 23 – SANTE

PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 23 – Santé									
Prog. 1 : Support de la politique générale									
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères a l'administration	23	1	0	12.01	cnd	61	65	0	126
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	68	- 20	- 23	25
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12	0	- 3	9
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd	83	- 45	- 18	20
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd	76	0	0	76
Subventions a l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	23	1	0	33.11	cnd	89	0	0	89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	cnd	884	0	0	884
Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé	23	1	0	33.14	cnd	105	- 18	0	87
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd caa	22 0	18 0	0 0	40 0
Totaux pour le programme 1					cnd caa	1.400 0	0 0	- 44 0	1.356 0

Commentaires par allocation de base

A.B. 12.01 – Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

Crédit proposé : 126.000 €

Un transfert a été opéré en cours d'année pour permettre d'une part la réalisation de la fin de l'étude programmation (45.000 €) et d'autre part l'évaluation du décret ambulatoire (20.000 €).

A.B. 12.02 – Promotion, publications, diffusion

Crédit proposé : 25.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 12.03 – Fonds de participation pour les habitants

Crédit proposé : 9.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.01 – Subventions pour recherches dans le domaine de la santé

Crédit proposé : 20.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé

Crédit proposé : 87.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 41.01 – Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées

Crédit proposé : 40.000 €

Un transfert a été opéré en cours d'année pour permettre le paiement de nouvelles obligations prévues dans les accords de coopération et notamment la cellule politique francophone santé-assuétudes.

PROGRAMME 2 – SERVICES AMBULATOIRES

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Prog. 2 : Services ambulatoires									
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	cnd	14.834	- 300	- 240	14.294
Subventions aux centres de télé-accueil	23	2	0	33.05	cnd	822	- 15	- 40	767
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	36	- 36	0	0
Subventions aux centres de soins de jour	23	2	0	33.08	cnd	31	22	0	53
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	1.219	0	0	1.219
Subventions aux centres de coordination	23	2	0	33.10	cnd	1.560	- 80	0	1.480
Subventions aux Associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	cnd	3.544	- 60	0	3.484
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	4.639	- 80	0	4.559
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd	182	549	0	731
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteurs en santé	23	2	0	33.18	cnd	664	0	0	664
Totaux pour le programme 2					cnd	27.531	0	- 280	27.251

Commentaires par allocation de base**A.B. 33.04 – Subventions aux services de santé mentale**

Crédit proposé : 14.294.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.05 – Subventions aux centres de télé accueil

Crédit proposé : 767 000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.06 – Subventions au service intégré de soins à domicile

Crédit proposé : 0 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

Le SISD est financé par le biais du fédéral et n'a pas formulé de demande de soutien auprès de la cocof.

A.B. 33.08 – Subventions aux centres de soins de jour

Crédit proposé : 53.000 €

Un transfert a été opéré en cours d'année pour permettre l'ouverture d'un nouveau centre de soins de jour suite aux décisions prises lors de la conférence interministérielle santé publique (protocole 3).

A.B. 33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs

Crédit proposé : 1.219.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année

A.B. 33.10 – Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile

Crédit proposé : 1.480.000 €

Le montant permet de faire face aux besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée

Crédit proposé : 3.484.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

Crédit proposé : 4.559.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires

Crédit proposé : 731.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année. Il y a une redistribution vers cette A.B. qui a permis de soutenir les projets d'initiative habituellement soutenus ainsi que de poursuivre le projet « santé et travail ».

PROGRAMME 5 – INFRASTRUCTURES

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Prog. 5 : Infrastructures									
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35	cnd	474	0	0	474
Totaux pour le programme 5					cnd	474	0	0	474

DIVISION 24 – TOURISME

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 24 – Tourisme									
Prog. 0 :									
Mise en œuvre du Plan tourisme 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	0	0	0	0
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration	24	0	0	12.01	cnd	5	0	- 2	3
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	69	21	0	90
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce co	38 38	0 10	0 8	38 56
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	cnd	2.006	- 71	1.292	3.227
Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme	24	0	0	33.03	cnd	4.143	0	1.110	5.253
Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises	24	0	0	33.04	cnd	545	50	0	595
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	ce co	670 327	0 100	330 0	1.000 427
Subventions d'équipement touristique (secteur privé)	24	0	0	52.04	ce co	0 0	0 0	0 0	0 0
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	20	0	0	20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	183	0	0	183
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce co	0 100	0 - 100	0 0	0 0
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce co	0 39	0 - 10	0 0	0 29
Totaux pour le programme 0					cnd co ce	6.971 504 708	0 0 0	2.400 8 330	9.371 512 1.038

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.01 – Prestation de tiers et frais de mission des membres de l'administration**

Crédit ajusté : 3.000 €

Une diminution de 2.000 € a été opérée selon les estimations budgétaires d'ici la fin de l'année.

A.B. 12.02 – Promotion, publication, diffusion

Crédit ajusté : 90.000 €

Une augmentation de 21.000 € a eu lieu par redistribution en cours d'année en provenance de l'A.B. 33.02.

A.B. 12.04 – Maintenance des supports d'indication touristique

Crédit ajusté : CE : 38.000 €
CO : 56.000 €

L'augmentation des crédits d'ordonnancement s'explique par une redistribution en provenance de l'A.B. 70.01 et un ajustement à la hausse de 8.000 € en vue de faire face aux besoins.

A.B. 33.02 – Subventions aux associations actives en matière de tourisme

Crédit ajusté : 3.227.000 €

L'augmentation s'explique par le paiement anticipé en 2013 d'une partie de la subvention due pour 2014, à hauteur de 1.300.000 € contrebalancée par une diminution de 71.000 € de redistribution vers les A.B. 12.02 et 33.04.

A.B. 33.03 – Subventions de fonctionnement à l'OPT

Crédit ajusté : 5.253.000 €

L'augmentation s'explique par le paiement anticipé en 2013 d'une partie de la subvention due pour 2014, à hauteur de 1.110.000 €.

A.B. 52.03 – Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)

Crédit ajusté : CE : 1.000.000 €
CO : 427.000 €

L'augmentation des moyens en crédits d'engagement à hauteur de 330.000 € a été décidée en vue de faire face à des travaux lourds de rénovation dans les auberges de jeunesse. L'ajustement en ordonnancement se réalise au travers d'un transfert au sein de la division 24.

DIVISION 25 – TRANSPORT SCOLAIRE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 25 – Transport scolaire									
Prog. 0 :									
Rémunération du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	2.646	0	– 200	2.446
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	8.293	0	– 148	8.145
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	171	0	0	171
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd	99	0	– 32	67
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0	21.11	cnd	0	0	0	0
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	cnd	0	0	0	0
Leasing financier de bus scolaires – (Amortissements)	25	0	0	91.11	cnd	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	11.209	0	– 380	10.829

Commentaires par allocation de base

A.B. 11.04 – rémunération du personnel d'accompagnement

Crédit proposé : 2.446.000 €

Cinq circuits en année pleine ont été budgétisés suite à la création d'une nouvelle école à Evere. Celle-ci n'a cependant été ouverte que tardivement.

De plus, l'augmentation du coût des rémunérations intervenue s'est avérée inférieure à celle prévue initialement.

A.B. 12.03 – Frais de transport

Crédit proposé : 8.145.000 €

Sur la base des derniers chiffres estimés par l'Administration, le montant du crédit initial peut être diminué de l'ordre de 148.000 €

A.B. 12.13 – Frais de location de bus

Crédit proposé : 67.000 €

La diminution du crédit est justifiée par la diminution du nombre de bus à louer (1 bus avec élévateur en moins).

DIVISION 26 – FORMATION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 26 – Formation professionnelle									
Prog. 1 : Support général de la politique de formation professionnelle									
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	613	189	- 1	801
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	26	1	0	12.01	cnd	6	- 5	0	1
Promotion, publication, diffusion	26	1	0	12.02	cnd	25	0	0	25
Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs « Convergence » et « Compétitivité et emploi » du FSE et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce co	50 45	0 0	0 - 35	50 10
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle	26	1	0	33.01	cnd caa	86	0 0	- 5 5	81 5
Décret ISP : OISP agréés : financement de l'équipe de base	26	1	0	33.02	cnd	6.264	- 100	0	6.164
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	26	1	0	33.03	cnd	18	9	0	27
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	26	1	0	33.04	cnd	4	0	0	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle	26	1	0	33.06	cnd	32	0	- 11	21
Subventions à la FEBISP	26	1	0	33.07	cnd	68	0	0	68
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	26	1	0	33.08	cnd	220	0	0	220
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	26	1	0	33.09	cnd	1.211	- 70	0	1.141
Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	cnd	36	0	0	36
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle	26	1	0	33.11	cnd	30	- 23	0	7
Subvention à Skills Belgium	26	1	0	33.12	cnd	25	0	0	25
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	110	0	0	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	26	1	0	45.24	cnd	16	0	0	16
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et Qualifications	26	1	0	45.25	cnd	53	0	0	53
Totaux pour le programme 1					cnd co ce caa	8.817 45 50	0 0 0	- 17 - 35 0 5	8.800 10 50 5

Commentaires par allocation de base

A.B. 01.01 – Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique

Crédit proposé : 801.000 €

Arrêtés de redistribution :

- + 23.000 € provenant de l'A.B. 26.10.33.11
- + 5.000 € provenant de l'A.B. 26.10.12.01
- + 100.000 € provenant de l'A.B. 26.10.33.02
- + 61.000 € provenant de l'A.B. 26.10.33.09

Soit un total de 189.000 € qui sera consacré à la préparation de la mise en œuvre du dispositif de « Garantie pour la jeunesse ».

A.B. 12.01 – Prestations de tiers

Crédit proposé : 1.000 €

Arrêté de redistribution de 5.000 € vers l'A.B. 26.10.01.01.

A.B. 12.03 – Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs « Convergence » et « Compétitivité et emploi » du FSE et des initiatives communautaires

Crédit proposé : CO : 10.000 €
 CE : 50.000 €

Ajustement de – 35.000 € en crédit d'ordonnancement car les dépenses prévues n'ont pas eu lieu. Pour rappel, cette allocation est destinée aux dépenses pluriannuelles (2007-2013) liées à la contribution de la Cocof, à l'évaluation et à la communication de l'Objectif « Compétitivité et emploi » du FSE.

A.B. 33.01 – Promotion d'activités et soutien en concertation avec Bruxelles Formation et l'Agence FSE à des actions d'insertion professionnelle

Crédit proposé *cnd* : 81.000 €
 caa : 5.000 €

Crédit d'année antérieure, relatif à l'arrêté 2010/1424, pour la liquidation du solde de la subvention à la Mission locale de Molenbeek, sur base des pièces justificatives reçues en temps utile, mais non payé suite à une erreur administrative.

A.B. 33.02 – Décret ISP : OISP agréés : financement de l'équipe de base

Crédit proposé : 6.164.000 €

Arrêté de redistribution vers l'A.B. 26.10.01.01 possible lié notamment au non-retour de certains travailleurs en maladie de longue durée.

A.B. 33.03 – Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture

Crédit proposé : 27.000 €

Arrêté de redistribution en provenance de l'A.B. 26.10.33.09. L'augmentation est justifiée par la nécessité d'harmoniser les barèmes octroyés aux conférenciers sur ceux de la Région wallonne.

A.B. 33.06 – Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle.

Crédit proposé : 21.000 €

Les besoins sont estimés à 21.000 €. Un ajustement à la baisse de 11.000 € est proposé.

A.B. 33.09 – Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle

Crédit proposé : 1.141.000 €

Arrêtés de redistribution vers l'A.B. 26 10 01 01 de 61.000 € et vers l'A.B. 26 10 33 03 de 9.000 € rendu possible par le fait que le montant initial repose sur une estimation.

A.B. 33.11 – Financement de la délégation syndicale inter centres du secteur de l'insertion socio-professionnelle

Crédit proposé : 7.000 €

Arrêté de redistribution de 23.000 € vers l'A.B. 26.10.01.01 rendu possible par le fait qu'il n'y a en 2013 qu'un seul délégué effectif sur les 5 potentiels.

PROGRAMME 2 – CLASSES MOYENNES

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 26 – Formation professionnelle									
Prog. 2 : Classes moyennes									
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	0	0	0	0
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	26	2	0	33.01	cnd	231	49	- 40	240
Subvention à Skills Belgium	26	2	0	33.02	cnd	25	0	0	25
Subvention de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	49	- 49	0	0
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd	8.478	0	0	8.478
Préfinancement « Fonds social européen » pour le SFPME	26	2	0	85.50	cnd	0	0	0	0
Totaux pour le programme 2					cnd	8.783	0	- 40	8.743

Commentaires par allocation de base

A.B. 33 01 – Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes

Crédit proposé : 240 000 €

Un montant de 49.000 € a été transféré depuis l'A.B. 26.2.0.41.03 « subside de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises » puisqu'Altis (IFAPME) ayant une réserve de trésorerie très importante, les gouvernements concernés ont décidé de ne pas verser les dotations, en accord avec le conseil d'administration.

Un montant de 40 000 € n'a pas été utilisé et dès lors le montant prévu à cette A.B. a été ajusté à hauteur à la réalité des dépenses.

A.B. 41.03 – Subvention de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises

Crédit proposé : 0 €

La COCOF n'a rien dû verser cette année à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises puisqu'Altis (IFAPME) possédant une réserve de trésorerie très importante, les gouvernements concernés ont décidé de ne pas verser les dotations, en accord avec le conseil d'administration.

PROGRAMME 3 – INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 26 – Formation professionnelle									
Prog. 3 : Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle									
Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	26	3	0	43.05	cnd	30.399	0	0	30.399
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics	26	3	0	43.06	cnd	2.420	0	0	2.420
Subvention à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	26	3	0	43.07	cnd	2.320	0	0	2.320
Totaux pour le programme 3					cnd	35.139	0	0	35.139

DIVISION 27 – DETTE**ACTIVITÉ 1 – BÂTIMENTS SCOLAIRES**

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Act. 1 : Bâtiments scolaires									
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	119	0	0	119
Dotation à la Spabs	27	0	1	43.03	cnd	380	0	- 40	340
Totaux pour l'activité 1					cnd	499	0	- 40	459

Commentaires par allocation de base**A.B. 43.03 – Dotation à la SPABSB**

Crédit proposé : 340.000 €

Ajustement du crédit au besoin.

ACTIVITÉ 6 – INFRASTRUCTURES SOCIALES : SUBVENTIONS AUX POUVOIRS LOCAUX

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Act. 3 : Emprunts garantis par le fonds de garantie des bâtiments scolaires									
Intérêts des emprunts	27	0	3	21.11	cnd	0	0	0	0
Amortissements	27	0	3	91.11	cnd	0	0	0	0
Totaux pour l'activité 3					cnd	0	0	0	0

ACTIVITÉ 7 – DETTES BÂTIMENTS RUE DES PALAIS 42

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Act. 6 : Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux									
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd	9	0	0	9
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	cnd	80	0	0	80
Totaux pour l'activité 6					cnd	89	0	0	89

DIVISION 28 – EQUIPEMENTS SPORTIFS**ACTIVITÉ 0**

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 28 – Equipements sportifs									
Prog. 0 :									
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (arrêté royal du 1 ^{er} avril 1977)	28	0	0	52.02	ce	148	0	- 33	115
					co	148	0	0	148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	cnd	70	0	- 40	30
Totaux pour le programme 0					cnd	70	0	- 40	30
					ce	148	0	- 33	115
					co	148	0	0	148

Commentaires par allocation de base**A.B. 61.35 – Investissements en matière d'infrastructures sportives privées**

Crédit proposé en ce : 115.000 €

Compte tenu des dernières prévisions fournies par l'administration, les crédits d'engagement peuvent être portés à 115.000 €, les travaux de rénovation des blocs sanitaires ayant pris du retard.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 30.000 €

Les besoins sont estimés par l'Administration à 30.000 €. Il est proposé de diminuer la dotation au SGS Bâtiment à concurrence de 40.000 €.

DIVISION 29 – DÉPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT**ACTIVITÉ 2 – COMPLEXE SPORTIF**

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant									
Act. 2 : Complexe sportif									
Rémunération du personnel	29	0	2	11.01	cnd	1.215	0	- 30	1.185
Dépenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	367	0	0	367
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35	cnd	602	355	0	957
Complexe sportif à Anderlecht – achat de matériel	29	0	2	74.02	cnd	15	0	0	15
Totaux pour l'activité 2					cnd	2.199	355	- 30	2.524

Commentaires par allocation de base**A.B. 11.01 – Rémunérations du personnel**

Crédit proposé : 1.185.000 €

Les engagements/recrutements budgétisés en année pleine n'ont pas été tous réalisés.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 957.000 €

Ce crédit a fait l'objet d'un arrêté de redistribution et d'un ajustement pour permettre l'exécution de l'ensemble des travaux prévus au complexe sportif.

ACTIVITÉ 3 – ENSEIGNEMENT

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant									
Act. 3 : Enseignement									
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant	29	0	3	01.01	cnd	300	- 169	- 40	91
Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	4.050	69	- 219	3.900
Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole	29	0	3	11.02	cnd	80	20	- 25	75
Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	29	0	3	11.04	cnd	10	0	- 2	8
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd	467	0	- 5	462
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd caa	230 0	0 0	691 0	921 0

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.07	cnd	12.238	- 480	- 188	11.570
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	29	0	3	11.08	cnd	2.438	0	- 88	2.350
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard du personnel	29	0	3	11.21	cnd	0	0	0	0
Frais relatifs aux missions internationales	29	0	3	12.00	cnd	10	0	0	10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	ce co	0 0	0 0	0 0	0 0
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	7	0	0	7
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	7.125	460	0	7.585
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181	0	- 31	150
Subvention aux centres de technologies avancées du Ceria ASBL	29	0	3	33.01	cnd	40	0	0	40
Subventions de fonctionnement a la H.E. Lucia de Brouckère	29	0	3	43.05	cnd	691	0	0	691
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	8.138	- 355	- 2.029	5.754
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	74.01	cnd	816	100	- 110	806
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole	29	0	3	74.02	cnd	201	0	0	201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires	29	0	3	74.03	cnd	10	0	0	10
Totaux pour l'activité 3					cnd co ce caa	37.032 0 0 0	- 355 0 0 0	- 2.046 0 0 0	34.631 0 0 0

Commentaires par allocation de base

A.B. 01.01 – Dépenses de toutes natures dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant

Crédit proposé : 91.000 €

Des crédits ont pour partie été redistribués afin de payer les arriérés de pensions du personnel exigés par le Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP).

A.B. 11.01 – Rémunérations du personnel de la Haute Ecole

Crédit proposé : 3.900.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

A.B. 11.02 – Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole

Crédit proposé : 75.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

A.B. 11.04 – Rémunérations des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires

Crédit proposé : 8.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

A.B. 11.05 – Frais liés au personnel

Crédit proposé : 462.000 €

La facture concernant les titres-repas du mois de juillet 2011 n'est jamais parvenue à l'Administration. La firme n'ayant envoyé un rappel de paiement qu'en mars 2012, il était trop tard pour établir un bulletin de fin d'engagement.

L'augmentation demandée est compensée par une diminution de l'A.B. 29.03.11.08 « Rémunérations du personnel de la Haute Ecole ».

A.B. 11.06 – Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-Province du Brabant

Crédit proposé : 921.000 €

Le Service des Pensions du Secteur public (SdPSP) ayant régularisé la situation de plusieurs agents, ce crédit a été ajusté à hauteur des informations transmises par le SdPSP.

A.B. 11.07 – Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole

Crédit proposé : 11.570.000 €

Les engagements/recrutements budgétisés en année pleine n'ont pas été tous réalisés.

A.B. 11.08 – Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole

Crédit proposé : 2.350.000 €

Les engagements/recrutements budgétisés en année pleine n'ont pas été tous réalisés. La diminution du crédit permet de compenser l'augmentation demandée à l'A.B. 29.03.11.05 « frais liés au personnel ».

A.B. 12.11 – Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française

Crédit proposé : 7.585.000 €

Ajustement aux besoins.

A.B. 12.12 – Frais de gestion du personnel

Crédit proposé : 150.000 €

Les crédits ont été ajustés en fonction des besoins constatés.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 5.754.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés. Plusieurs arrêtés de redistribution ont été réalisés vers d'autres allocations budgétaires pour permettre l'acquisition du matériel nécessaire au renouvellement du réseau informatique et pour réaliser les travaux au Complexe sportif.

Le crédit d'engagement inscrit au sein du budget du SGS Bâtiments et correspondant aux infrastructures en matière d'enseignement reste cependant au montant de 7,324 millions d'€ et devrait être très largement consommé, traduisant le bon avancement des projets, même si ils ne sont pas traduits en ordonnancement en 2014.

A.B. 74.01 – Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole

Crédit proposé : 806.000 €

Ce crédit a fait l'objet d'un arrêté de redistribution pour permettre l'acquisition du matériel nécessaire au renouvellement du réseau informatique.

DIVISION 30 – RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

ACTIVITÉ 0 – RELATIONS INTERNATIONALES

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale									
Prog. 0 :									
Act. 0 : Relations internationales									
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	cnd	0	0	0	0
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35	0	0	35
Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	24	0	0	24
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	0	0	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	41	0	0	41
Actions francophonie	30	0	0	33.02	cnd	50	0	0	50
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	101	1	0	0	0	0
Transfert à WBI	30	0	0	45.01	cnd	232	0	0	232
Remboursement subside fédéral « Annoncer la couleur »	30	0	0	45.40	cnd	0	0	0	0
Totaux pour l'activité 0					cnd	402	0	0	402

ACTIVITÉ 1 – POLITIQUE GÉNÉRALE

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale									
Prog. 0 :									
Act. 1 : Politique generale									
Tableau de bord	30	0	1	01.01	cnd	10	0	- 10	0
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd	78	0	0	78
Subventions de politique générale	30	0	1	33.01	cnd	414	0	0	414
Subvention destinée à soutenir la politique d'égalité des chances et d'égalité entre les femmes et les hommes	30	0	1	33.02	cnd	0	0	0	0
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01	cnd	3	0	0	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	61.01	cnd	1.060	0	0	1.060
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.565	0	- 10	1.555

Commentaires par allocation de base

A.B. 01.01 – Tableau de bord

Crédit proposé : 0 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

ACTIVITÉ 2 – INFRASTRUCTURE CIVA

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2013	Red.	Ajust ±	Ajusté 2013
Division 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale									
Act. 2 : Infrastructures CIVA									
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	75	0	- 9	66
Totaux pour l'activité 2					cnd	75	0	- 9	66

Commentaires par allocation de base

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 66.000 €

Sur la base des dernières estimations de l'Administration, le montant de la dotation au SGS Bâtiment peut être diminué de l'ordre de 9.000 €.

